



COMMUNIQUE DE PRESSE

Préparation de la rentrée scolaire et mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche s'est réuni le 28 août dernier autour d'un ordre du jour principalement consacré à la préparation de la rentrée scolaire et à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Rythmes scolaires – organisation générale

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche a organisé ses rythmes scolaires à partir d'un projet éducatif territorial qui mobilise l'ensemble des ressources locales. L'architecture de ces rythmes scolaires a été définie par établissement, en fonction des souhaits des professeurs des écoles et sans mobiliser les salles de classe.

Ce sont les personnels communaux qui vont assurer une grande partie des ateliers périscolaires. Ils seront renforcés à l'école du bourg par une équipe de 5 enseignants volontaires. Le milieu associatif a également pris part à cette organisation. Des animateurs professionnels compléteront le dispositif. Chaque groupe scolaire se verra proposer un atelier pour 14 élèves en maternelle et un atelier pour 18 élèves en primaire.

Les maternelles bénéficieront d'un traitement privilégié pour préserver les rythmes biologiques des plus petits avec un accent fort mis sur la lecture.

A partir de ce projet global, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement intérieur pour la restauration scolaire, les garderies communales et les ateliers périscolaires.

Les activités périscolaires communales sont gratuites pour les familles. La municipalité a pris le parti de ne pas augmenter les tarifs communaux ou de créer des nouveaux tarifs de garderie afin que cette réforme ne pèse pas sur les budgets des parents.

Les nouvelles garderies mises en place dans la foulée des ateliers périscolaires seront donc gratuites. Les parents devront obligatoirement, et pour d'évidentes questions d'organisation et de sécurité, inscrire leurs enfants aux différents ateliers le plus rapidement possible.

Conventions avec les associations et partenaires locaux

Le Conseil Municipal a adopté des conventions avec les partenaires locaux. Il s'agit des Pastoureaux du Pays de Brive pour des interventions à l'école de Bernou au titre de l'initiation aux arts populaires, avec l'Amicale Laïque pour la mise à disposition d'un atelier informatique, avec le Club d'Échecs du Pays de Brive, avec la Fédération des Associations Laïques de la Corrèze pour inclure l'opération « lire et faire lire » dans le nouveau contexte des rythmes scolaires.

Deux intervenants professionnels seront mobilisés dans un premier temps sur l'école de Bernou, Mme Jérôme, musicothérapeute, pour un atelier d'éveil musical et Mme Lopez, pour un atelier poterie.

Afin de répondre à l'attente des familles, une garderie est mise en place le mercredi après-midi à l'école du Bourg. Son animation est confiée par convention à l'association Familles Rurales de Larche. Cette garderie, compte tenu des moyens humains disponibles est limitée à 95 places. Les inscriptions doivent se faire en Mairie, au plus tard le vendredi pour le mercredi suivant.

Le tarif de la restauration plus la demi-journée de garderie reste inchangé, soit un total de 7,56 euros.

Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recruter des enseignants dans le cadre d'une activité accessoire. En effet, des enseignants de l'école du Bourg vont mettre en œuvre différents ateliers sur le thème du théâtre, de la relaxation, de l'anglais et en discussion de l'étude dirigée. Pour ces activités, les enseignants seront rémunérés par la commune et selon une réglementation spécifique fixée par décret.

Personnel

En parallèle, et pour faire face à ce surcroît d'activités, l'ensemble des personnels communaux du pôle scolaire ont vu leurs emplois du temps entièrement réaménagés, ce qui concerne près de 25 agents. Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le temps de travail de certains agents afin de faire face aux nouveaux rythmes scolaires.

Par ailleurs, il a été décidé, en matière de personnel de créer sur la commune un régime indemnitaire spécifique au cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives.

Avis du Conseil Municipal sur la modification simplifiée du PLU de Varetz

Enfin pour clore la séance sur une autre thématique, les élus ont émis un avis favorable quant à la modification simplifiée du PLU de la commune de Varetz.

Questions diverses

En questions diverses, les élus ont évoqué l'organisation du forum des associations qui doit avoir lieu le 13 septembre prochain (10H, ouverture au public, 11H, cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, 11H30, inauguration du forum qui regroupe la participation de 43 associations), l'inauguration du gymnase de Saint-Pantaléon qui devrait avoir lieu le 15 novembre prochain. Différents sujets ont également été évoqués quant à la sécurité routière ou à l'éclairage public.